Stratégie d'échantillonnage des lieux du REPHY Sanitaire et du REPHYTOX pour le département de Loire-Atlantique - Version 08 -

Procédure de surveillance sanitaire (contrôle officiel)

Date d'application : 29/01/2024

Référence interne : ODE/UL/LER/MPL/24.02

Diffusion : Libre

Sommaire

1. OBJET 3

1.1 Objectif 3

1.2 Cadre 3

1.3 Référentiel cartographique 3

1.4 Cas des Lieux de surveillance EAU au rivage 3

2. NOTICE DES LOGIGRAMMES 4

3. LOGIGRAMME PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE 4

4. PERIODES A RISQUES TOXINES LIPOPHILES – ANNEE 2024 16

Cette nouvelle version met à jour :

- *les logigrammes des zones 068-069-070-071*
- *le lieu Baie de Bourgneuf Est, créé au cours de l'année 2023,*
- *les périodes à risque toxines lipophiles pour l'année 2024.*

Rédigé par :	**Vérifié par :**	**Approuvé par :**
Michaël Rétho et Anne Schmitt	*Cathy Tréguier*	*Nadine Neaud-Masson*
Correspondants REPHY-REPHYTOX	*Responsable du LER/MPL*	*Coordination REPHY-REPHYTOX*
		Date - Signature :
Date : 03/01/2024	*Date : 19/01/2024*	11 janvier 2024
Signature :	*Signature :*	

1. OBJET

1.1 Objectif

Cette procédure a pour objet de décrire la stratégie d'échantillonnage des lieux de surveillance du REPHYTOX sur le territoire de compétence du Département Loire-Atlantique. Elle est produite par le LER-MPL, et référencée dans son système documentaire.

1.2 Cadre

Les logigrammes, présentés par secteur géographique, indiquent la logique opérationnelle à suivre entre les lieux de surveillance du REPHY et du REPHYTOX dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies de ces réseaux. Ces stratégies sont détaillées dans le Cahier de procédures REPHYTOX (version en vigueur) et particulièrement dans le paragraphe « STRATEGIE D'ECHANTILLONNAGE »[1].

Trois cas de figures principaux coexistent :

- Le suivi côtier régulier de l'ensemble des familles de phytoplancton potentiellement toxique,
- Le suivi en zone et période à risque pour les toxines lipophiles,
- Le suivi systématique des trois familles de toxines en période de pêche des gisements au large et à grande profondeur.

Les lieux à risque pour les toxines lipophiles et périodes à risque sont issues de la dernière version du document national « Prescriptions REPHYTOX 2024 - Zones-Lieux et périodes à risque 2024 ». Deux versions sont établies: une version provisoire en fin d'année pour l'année n+1, et une définitive émise courant de l'année n.

La version en cours est téléchargeable à l'adresse suivante :
https://archimer.ifremer.fr/doc/00858/97036/

1.3 Référentiel cartographique

Les coordonnées des lieux de surveillance sont consultables sur le site web SURVAL de l'Ifremer mis à jour quotidiennement, à l'adresse suivante : http://wwz.ifremer.fr/surval/

1.4 Cas des Lieux de surveillance EAU au rivage

En cas d'inaccessibilité des lieux de surveillance habituels (météo défavorable, embarcation nautique non utilisable), certains prélèvements d'eau peuvent être réalisés sur des lieux de « repli » au rivage. Quand ces points sont échantillonnés, la mention « prélèvement au rivage » est indiquée dans le bulletin Rephytox sous le résultat du lieu de surveillance habituel.

En Loire-Atlantique, seul le lieu Merquel est concerné. En effet il peut se substituer à Pont Mahé Eau. Pour information, ces lieux de substitution au rivage sont indiqués sur les cartes de localisation des stations.

Lieu de surveillance habituel	Lieu de substitution
063-P-048 Pont Mahé Eau	066-P-002 Merquel

[1] Neaud-Masson Nadine, Lemoine Maud (2020). Procédure nationale de la surveillance sanitaire des phycotoxines réglementées dans les zones de production de coquillages. Prescriptions du réseau de surveillance des phycotoxines dans les organismes marins (REPHYTOX). Novembre 2020 - ODE/VIGIES/20-11. https://doi.org/10.13155/56600

2. NOTICE DES LOGIGRAMMES

Zone marine / Baie de…	Nom et numéro de la (des) zone(s) marine(s) quadrige (Q^2) / du secteur géographique
Suivi Côtier ou Large	Type de suivi selon le type d'exploitation
Point 1 EAU **ou Point 2 EAU**	CADRE BLEU: lieux de surveillance EAU Fréquence : mensuelle, toutes les 2 semaines, ou hebdomadaire, selon le lieu et en fonction du contexte
Point 1 (*coquillage*) **Point 2** (*coquillage*) …	CADRE VERT: lieux de surveillance COQUILLAGE Libellé Q^2 du point de prélèvement + (*taxon*) à prélever. En souligné le taxon sentinel Moules le cas échéant Point sentinel en souligné le cas échéant. En cas d'alerte le(s) point(s) sentinelle(s) est (sont) activé(s) en semaine N+1. D'autres points peuvent être activés en semaine N+2 si les résultats sont non conformes sur le point sentinel.
→	Lien logique hors alerte
→	Lien logique en alerte
- - - - - - - - ▸	Retour à la normale selon les prescriptions du REPHYTOX
Conforme ? OUI *	Résultat non-conforme si phytoplancton ou phycotoxines supérieurs au seuil en vigueur ou au demi-seuil pour les toxines lipophiles En cas d'alerte phycotoxines, les prélèvement de coquillages sont à reconduire jusqu'à obtention deux résultats conformes successifs. Fin d'alerte, arrêt des prélèvements de coquillages, reprise de la surveillance de routine
Semaine N	Semaine N, Semaine N+1… Logique temporelle

LA RÉALISATION DES PRÉLÈVEMENTS, PLANIFIÉS OU EN ALERTES, EST CONDITIONNÉE A UN ACCÈS FAVORABLE A LA RESSOURCE.
CES LOGIGRAMMES SONT SOUMIS A AMÉLIORATION CONTINUE, LES STRATÉGIES D'ÉCHANTILLONNAGE SONT PRESENTÉES À TITRE INDICATIF ET SONT SUSCEPTIBLES D'ÉVOLUER EN FONCTION DES SIGNAUX ENVIRONNEMENTAUX NOUVEAUX

3. LOGIGRAMME PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Zones marines 063-066-067 / Baie de Vilaine côte et Traict de Pen Be

Ifremer doit être averti des dates d'exploitation de la zone afin qu'un échantillon d'eau soit analysé un mois avant l'ouverture de l'exploitation. Un prélèvement de moules doit également être effectué durant la quinzaine précédent la reprise de l'exploitation pour analyse des 3 toxines.

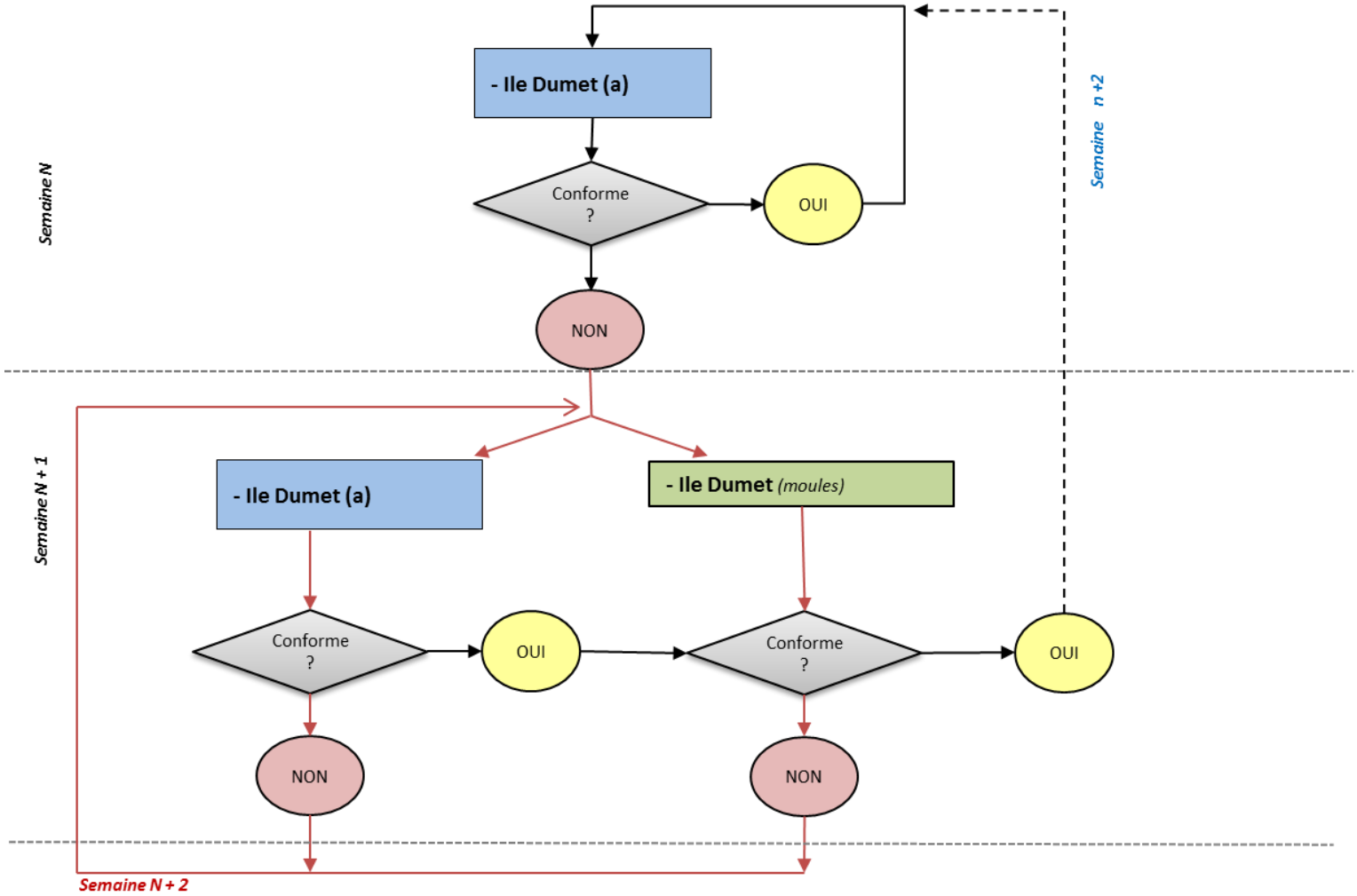

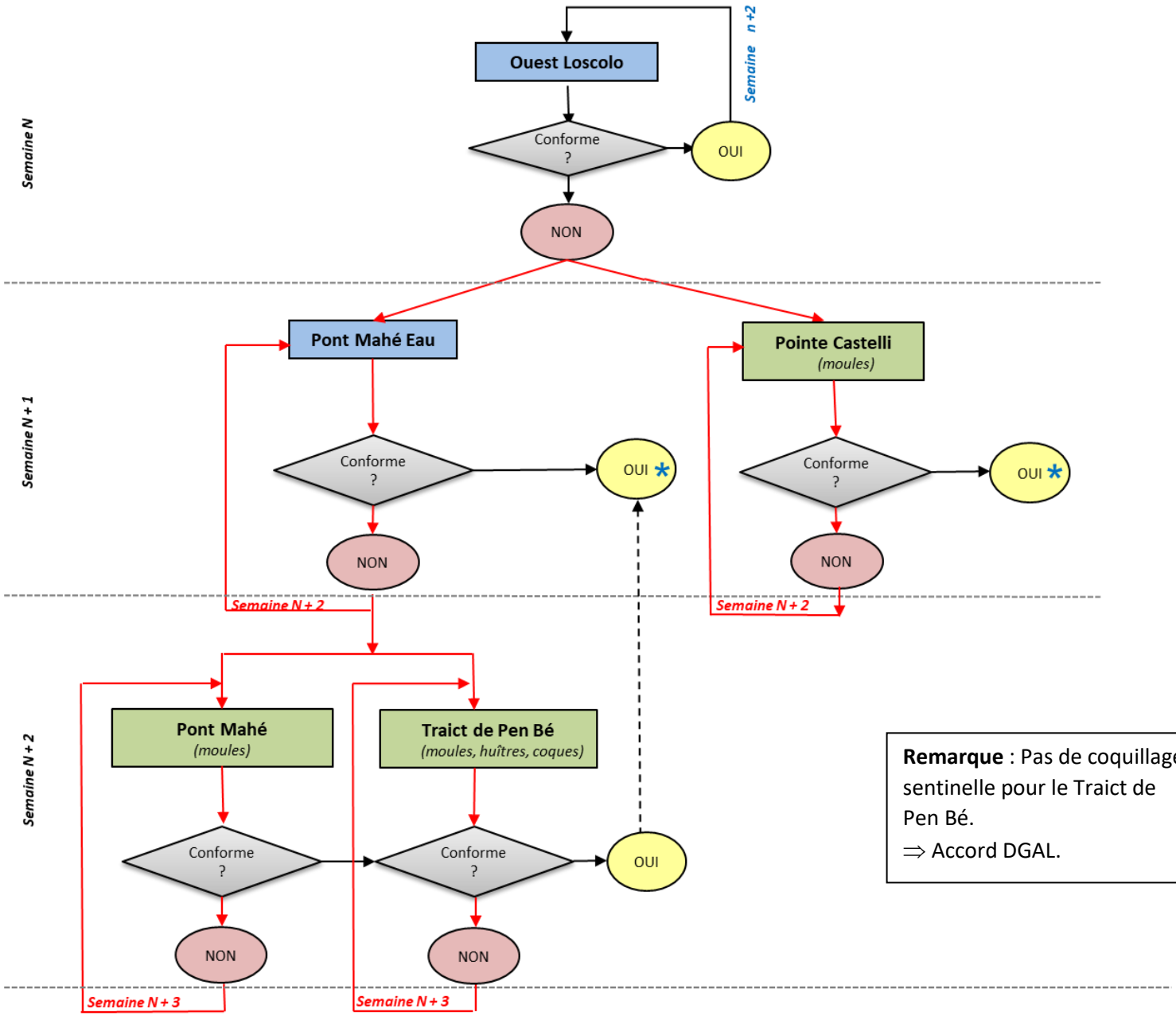

Remarque : Pas de coquillage sentinelle pour le Traict de Pen Bé.
⇒ Accord DGAL.

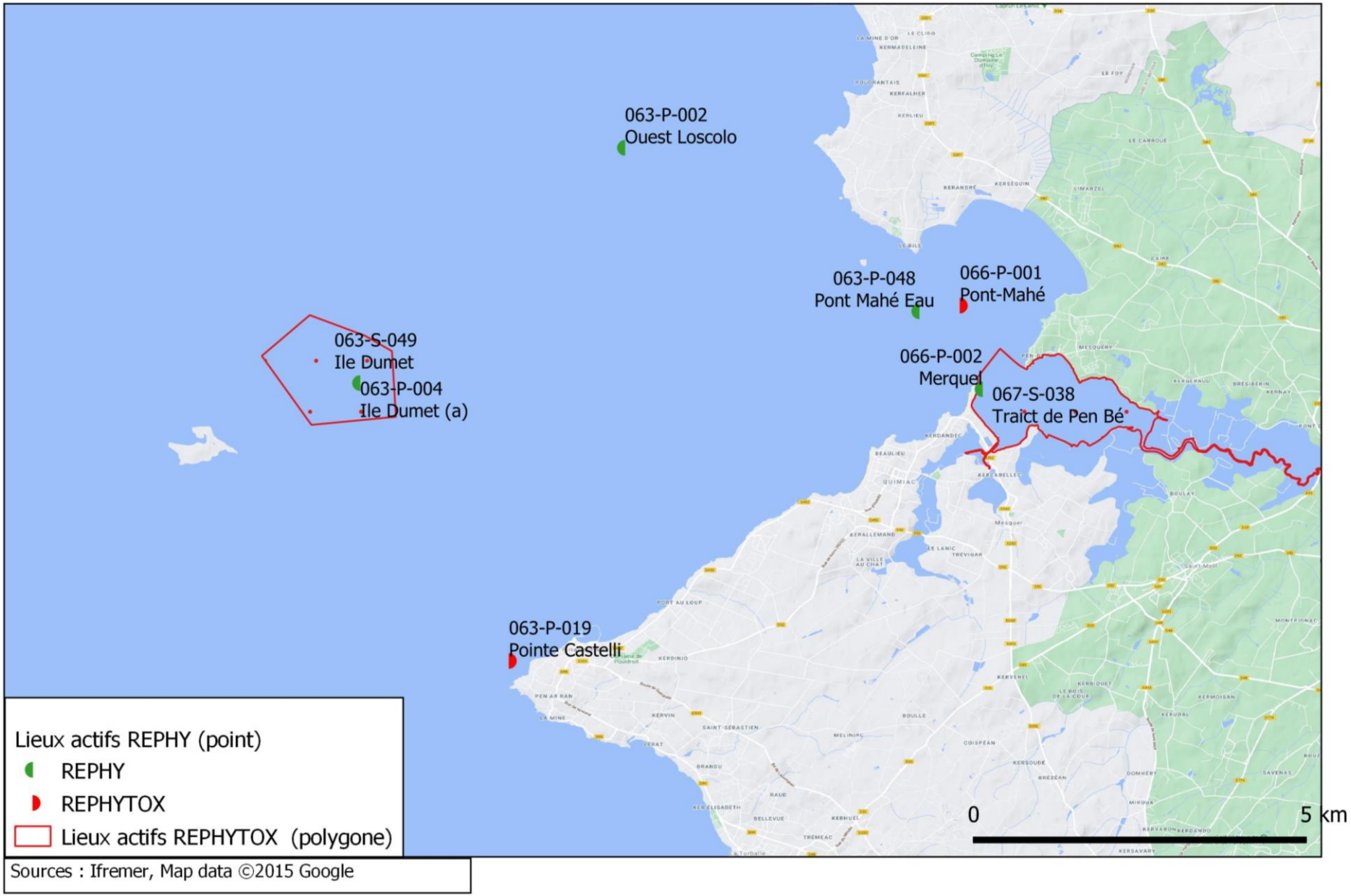
063-P-002
Ouest Loscolo
063-P-048
Pont Mahé Eau
066-P-001
Pont-Mahé
063-S-049
Ile Dumet
063-P-004
Ile Dumet (a)
066-P-002
Merquel
067-S-038
Traict de Pen Bé
063-P-019
Pointe Castelli
Lieux actifs REPHY (point)
REPHY
REPHYTOX
Lieux actifs REPHYTOX (polygone)
0
5 km
Sources : Ifremer, Map data ©2015 Google

Zone marine 068-069/ Traict du Croisic et Loire large

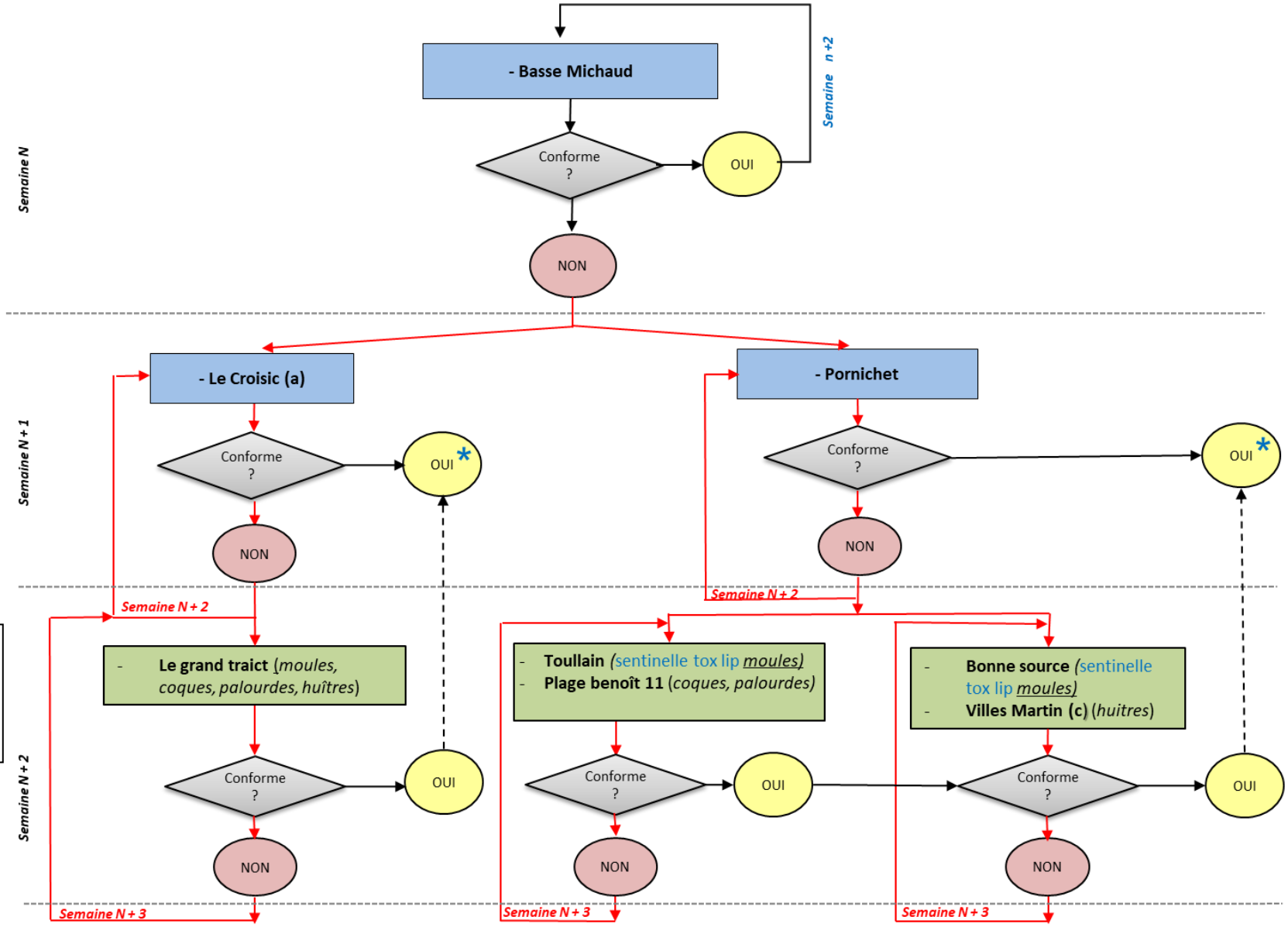

Remarque : Pas de coquillage sentinelle pour le Traict du Croisic.
⇒ Accord DGAL

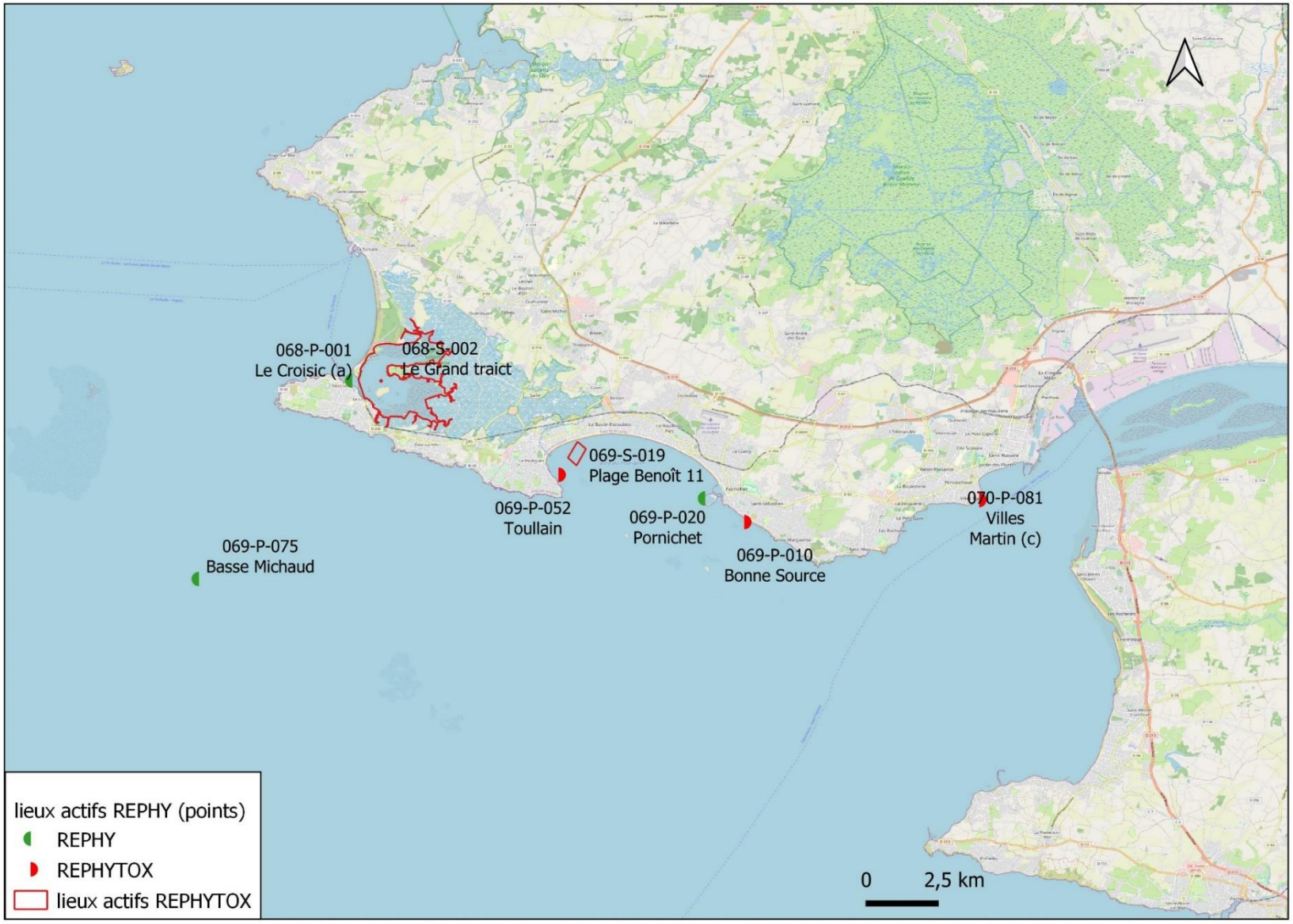

Sources : Ifremer, Map data ©2015 Google

Zone marine 070 / Estuaire de la Loire

Ifremer doit être averti des dates d'exploitation de la zone afin qu'un échantillon d'eau soit analysé un mois avant l'ouverture de l'exploitation. Un prélèvement de moules doit également être effectué durant la quinzaine précédent la reprise de l'exploitation pour analyse des 3 toxines.

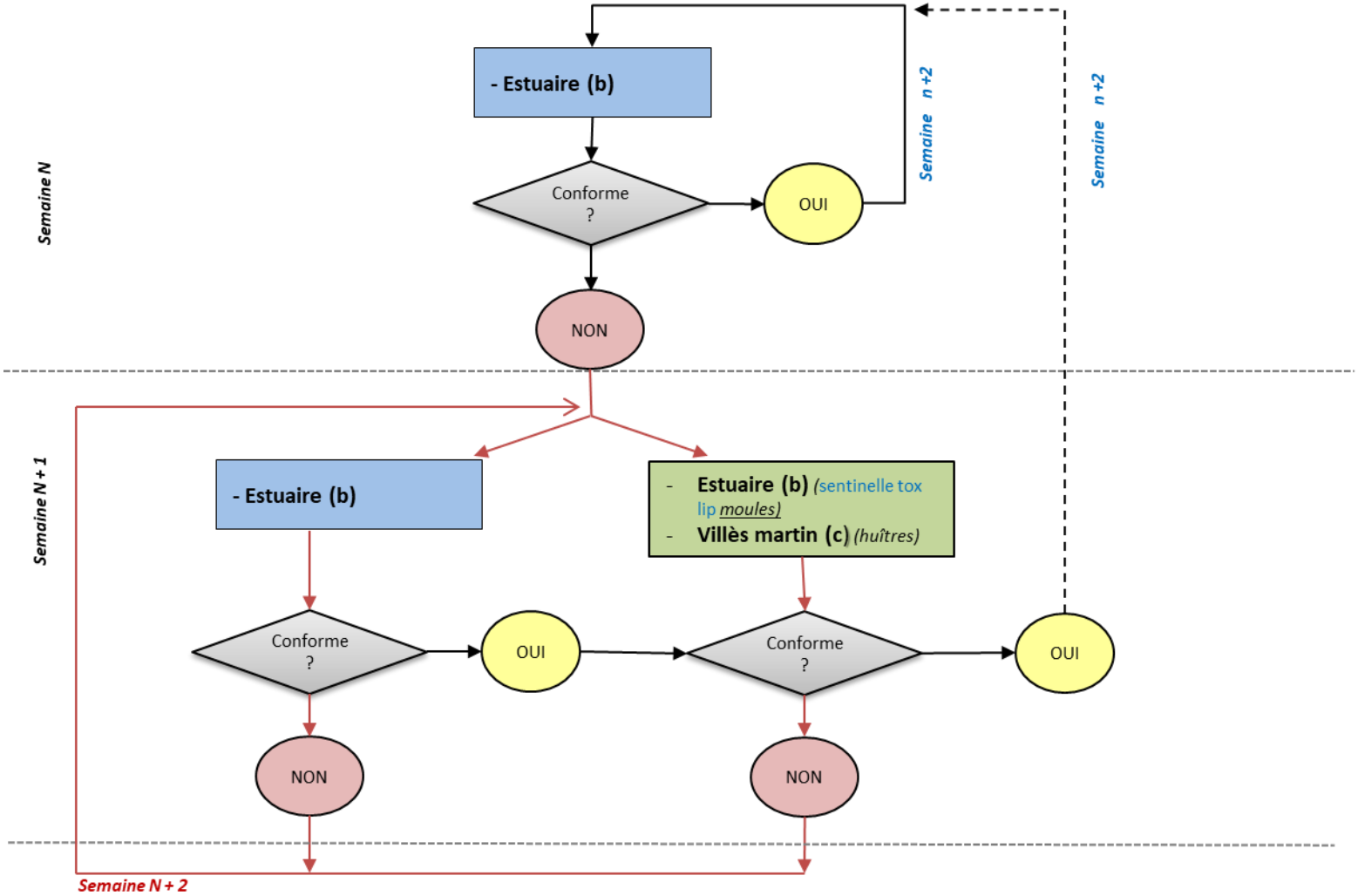

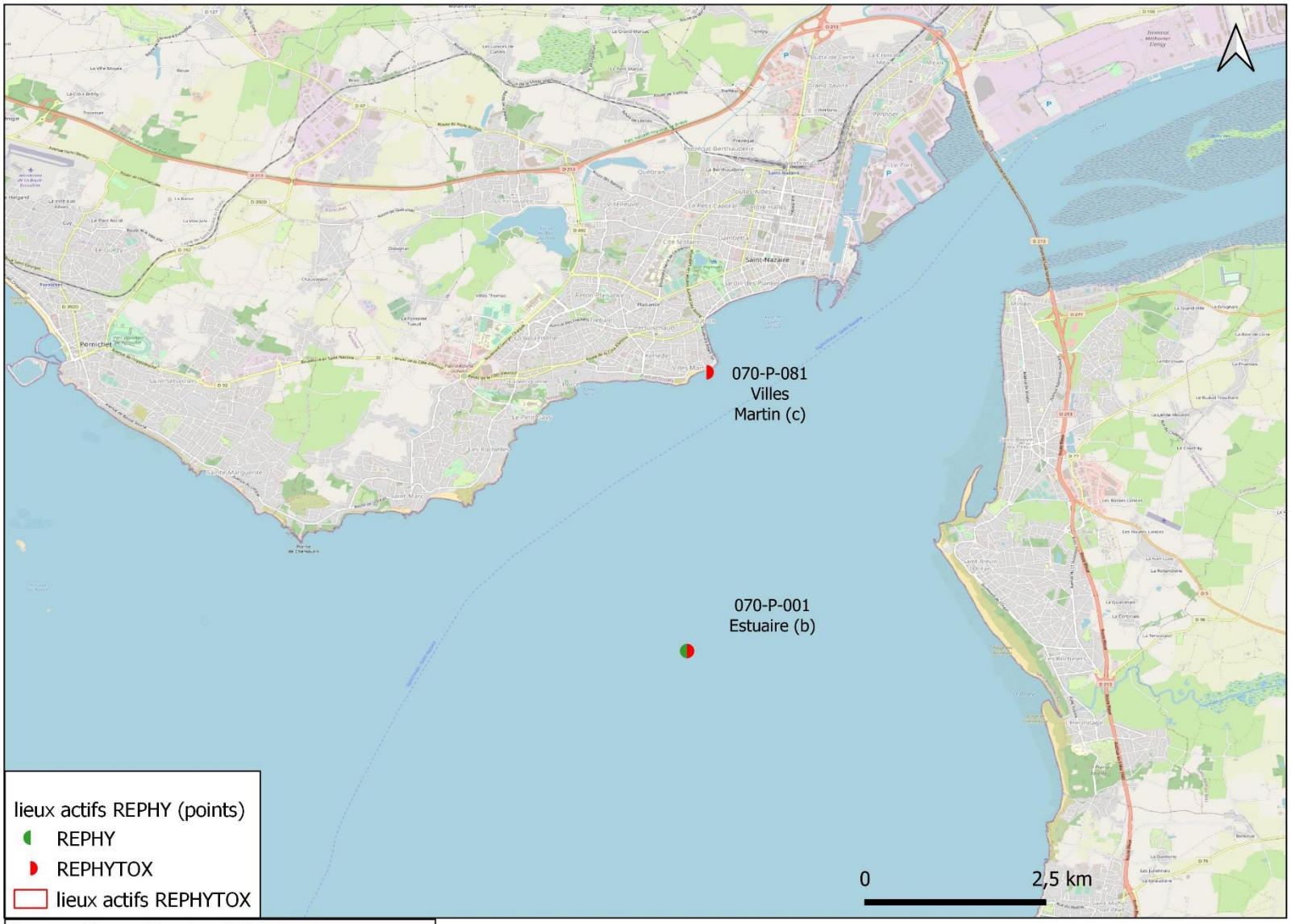

Sources : Ifremer, Map data ©2015 Google

Zones marines 069-070/ Loire large - Estuaire de la Loire

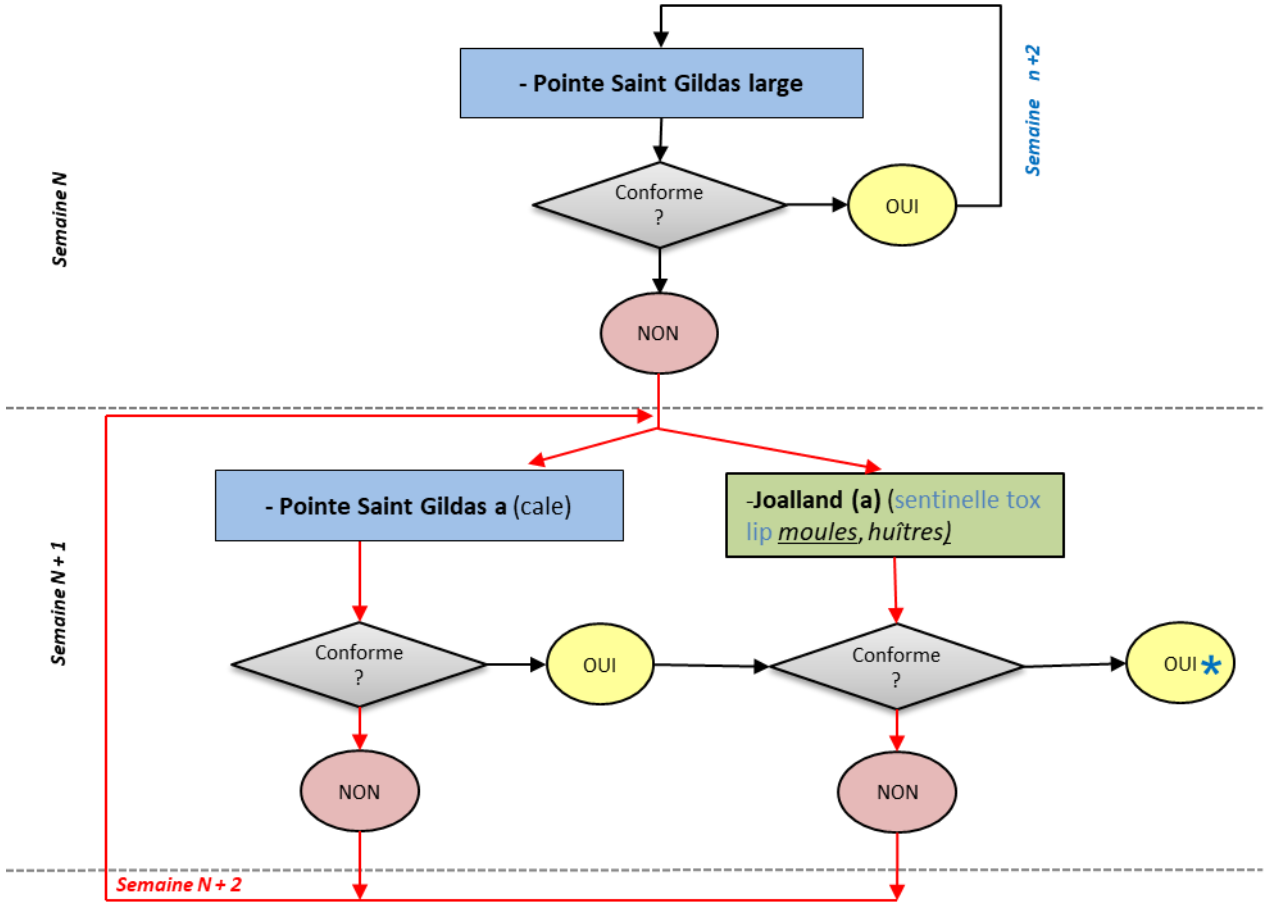

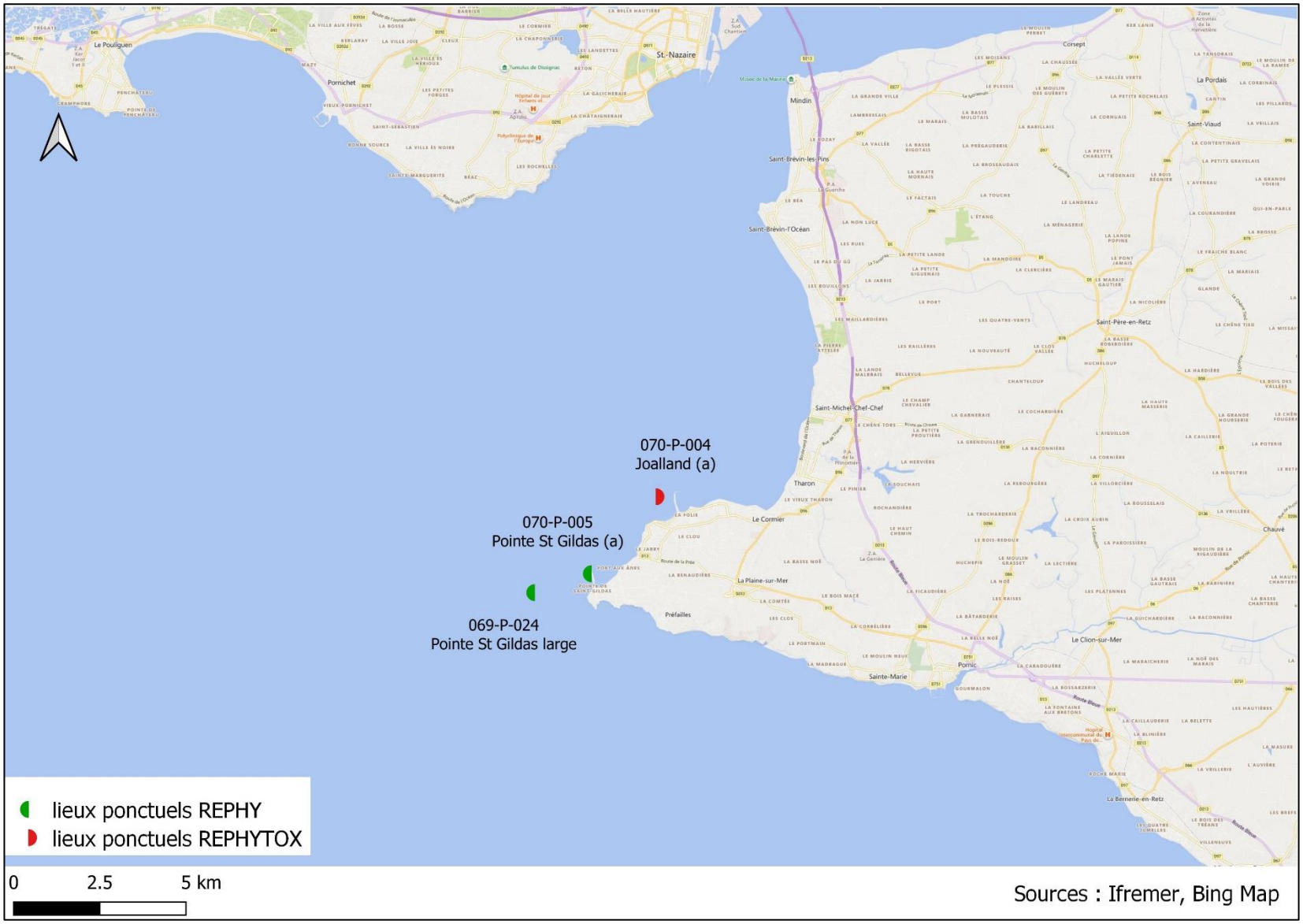
070-P-004
Joalland (a)
070-P-005
Pointe St Gildas (a)
069-P-024
Pointe St Gildas large
lieux ponctuels REPHY
lieux ponctuels REPHYTOX
0
2.5
5 km
Sources : Ifremer, Bing Map

Gisements au large

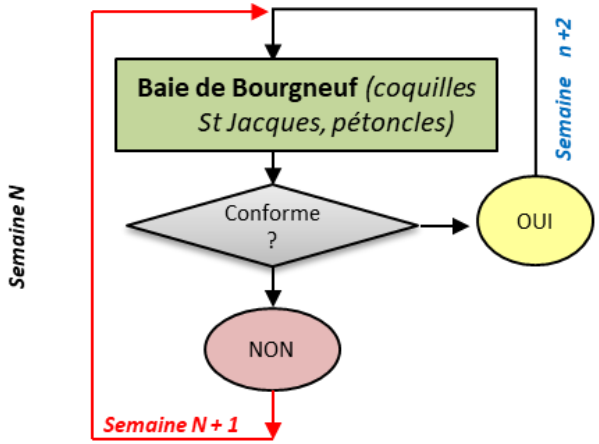

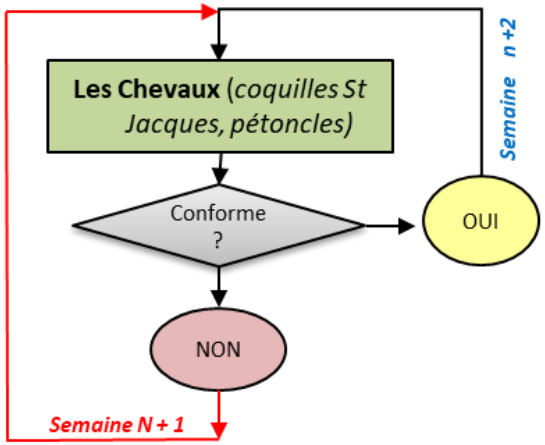

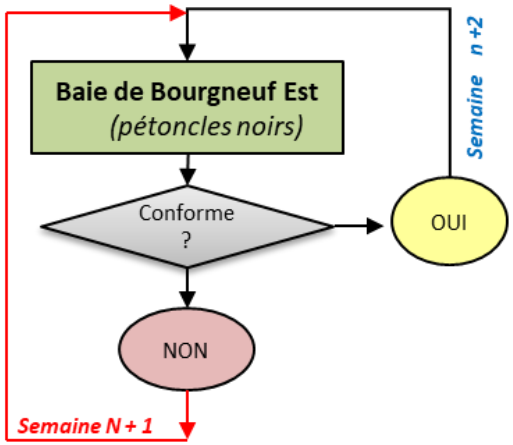

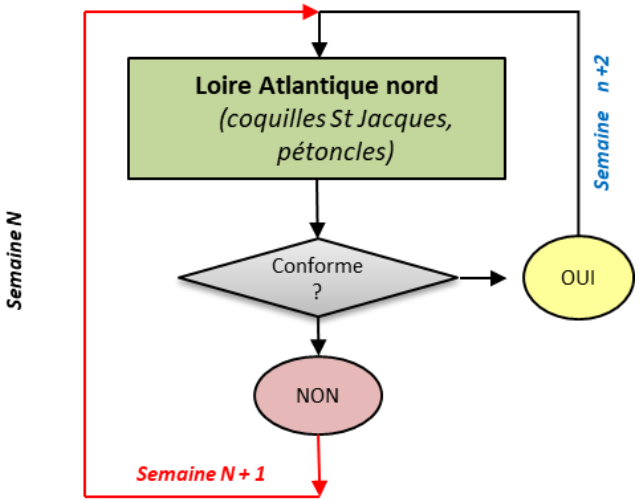

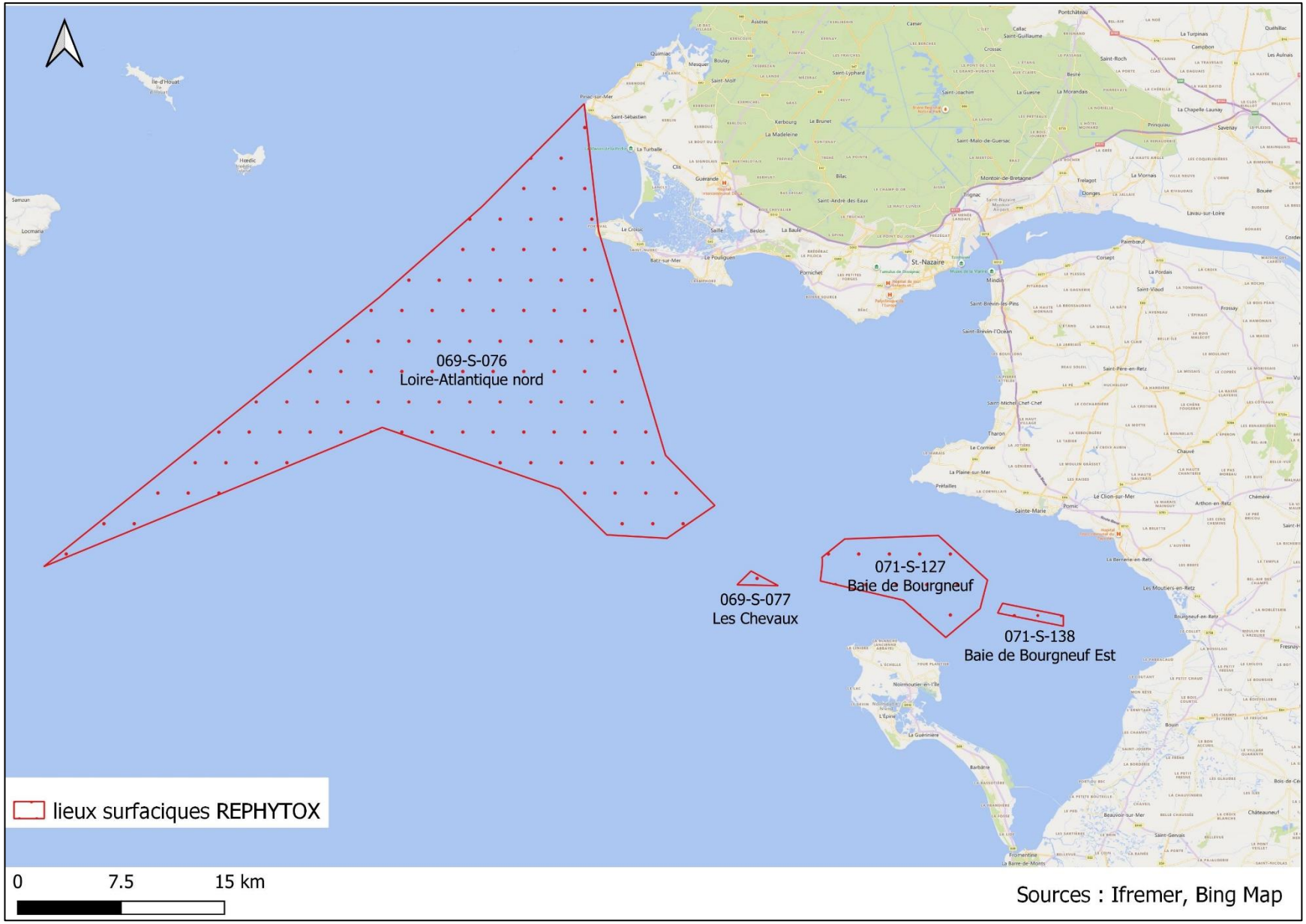
069-S-076
Loire-Atlantique nord
069-S-077
Les Chevaux
071-S-127
Baie de Bourgneuf
071-S-138
Baie de Bourgneuf Est
lieux surfaciques REPHYTOX
0
7.5
15 km
Sources : Ifremer, Bing Map

4. PERIODES A RISQUES TOXINES LIPOPHILES – ANNEE 2024

Zone marine	**Mnémo**	**Lieu**	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec
063 - Baie de Vilaine - côte	063-P-019	Pointe Castelli												
063 - Baie de Vilaine - côte	063-S-049	Ile Dumet												
067 - Traict de Pen Bé	067-S-038	Traict de Pen Bé												
068 - Traicts du Croisic	068-S-002	Le Grand traict												
069 - Loire - large	069-P-010	Bonne Source												
069 - Loire - large	069-P-052	Toullain												
069 - Loire - large	069-S-019	Plage Benoît 11												
069 - Loire - large	069-S-076	Loire-Atlantique nord												
069 - Loire - large	069-S-077	Les Chevaux												
070 - Estuaire de la Loire	070-P-001	Estuaire (b)												
070 - Estuaire de la Loire	070-P-004	Joalland (a)												
071 – Baie de Bourgneuf	071-S-127	Baie de Bourgneuf												